

A PROPOS DES DELOCALISATIONS

Michel Husson

Le patronat a trouvé une nouvelle arme : la menace de la délocalisation, promise aux salariés qui n'accepteraient pas de voir baisser leurs salaires ou de travailler plus longtemps au même tarif. Ce n'est d'ailleurs pas un effet des 35 heures, puisque le même chantage est utilisé en Allemagne et en Belgique. Face à cette offensive, les réponses doivent être immédiates, en défense de l'emploi ; mais il n'est pas inutile d'en évaluer correctement la portée.

La mondialisation sert avant tout à mettre en concurrence directe les travailleurs aux quatre coins de la planète. Les délocalisations vers les pays à bas salaires sont d'autant plus inquiétantes qu'elles ne concernent plus simplement les industries traditionnelles, comme dans le cas du textile ou de Moulinex, mais s'étendent à d'autres secteurs comme les services informatisés ou même les centres de recherche. Le cas de STMicroelectronics à Rennes est un symbole récent de cette tendance.

Mais ce serait tomber dans le bluff du patronat que d'en tirer la conclusion que ce mouvement va s'étendre inexorablement à l'ensemble de l'économie. D'abord, les coûts salariaux ne sont pas les seuls critères qui intéressent les capitalistes : il leur faut aussi de la qualification, le maniement des langues, les infrastructures et des marchés étendus. Sinon, on ne comprendrait pas ce qui se passe dans l'économie mondiale : la majeure partie des investissements internationaux se font entre les pays riches, notamment entre les États-Unis et l'Europe, de plus en plus imbriqués au sein d'une économie transatlantique. De même, l'industrie états-unienne ne s'est pas déplacée en bloc au Mexique, malgré l'accord de libre-échange entre ces deux pays. La France, que le patronat s'évertue à présenter comme un enfer pour la rentabilité, est en réalité un pays « attractif », le quatrième récepteur d'investissement du monde, et les arrivées de capitaux US y ont augmenté de 10 % sur la seule année 2003. Les deux millions d'emplois créés entre 1997 et 2001 ne sont pas des emplois que l'on aurait « relocalisés » dans notre pays : ils sont le fruit d'une répartition des revenus momentanément stabilisée et de la RTT. La croissance européenne ne souffre pas du niveau trop élevé des salaires, mais au contraire de leur blocage.

L'élargissement de l'Europe va être évidemment mis à profit pour faire pression sur les salaires dans les pays les plus riches. Cependant les délocalisations vers l'Est n'en avaient pas besoin pour avoir lieu, et là encore on n'a pas assisté au raz-de-marée annoncé. Certes, les salaires polonais sont cinq fois inférieurs aux salaires français et vont faire pression à la baisse. Mais admettons que l'on s'aligne sur eux : l'économie européenne serait assurément compétitive, mais morte, puisque cela reviendrait à diviser par 5 la consommation des salariés. Admettons encore que les patrons n'obtiennent « que » les baisses de salaires qu'ils demandent, comprises entre 10 et 30 %. Au lieu de 1 à 5, le rapport passe de 1 à 3 ou 1 à 4, ce qui n'est pas qualitativement différent, et encore moins si l'on prend les salaires chinois comme référence. La seule perspective rationnelle, c'est celle d'un rattrapage par le haut des salaires polonais, comme ce fût le cas pour les salaires espagnols (ou sud-coréens).

Cela ne veut pas dire que les délocalisations sauvages ne vont pas se multiplier. Mais il ne faut surtout pas céder à l'intimidation qui en résulte auprès de l'ensemble des salariés. La clé de l'emploi n'est pas dans la course effrénée au moins-disant social, qui ne peut conduire qu'à une boule de neige régressive, mais à la mise en avant de politiques favorables à l'emploi, coordonnées au niveau européen. On devrait s'inspirer des analyses de l'AFL-CIO aux États-Unis : le traité de libre échange avec le Mexique ne l'a pas renforcée dans ses positions traditionnellement protectionnistes (« produisons US ! ») mais l'a au contraire conduite au tournant spectaculaire de Seattle, vers le mouvement altermondialiste et le mouvement ouvrier mexicain indépendant. Le chantage à la compétitivité vaut en effet aussi pour les pays à bas salaires qui doivent maintenir cet « avantage ».

Le chantage exercé avec les délocalisations repose sur ce que peut avoir de frappant (et de violent) l'annonce que des emplois vont être supprimés pour être créés à nouveau, mais ailleurs. Le premier réflexe est alors de vouloir interdire les délocalisations. C'est un réflexe juste, mais qui déporte sur une défense de l'emploi français. Il faut s'appuyer sur ce réflexe pour élargir le point de vue, et donner au combat pour l'emploi un tour finalement plus offensif, autour de quelques principes.

Premier principe : les aides ne doivent pas aller aux entreprises, mais aux licenciés. Sarkozy proposait d'aider encore un peu plus des entreprises qui profitent déjà des allègements de « charges » pour financer leurs restructurations. Il y a là un levier mobilisateur : il faut exiger l'annulation et le remboursement des baisses de cotisations accordées aux entreprises qui licencient, puisqu'elles étaient supposées soutenir les créations d'emplois. Pour ne prendre qu'un exemple, les aides reçues par STMicroelectronics en 2003 et 2004 équivalent à 30 000 salaires annuels !

Second principe : toute suppression d'emploi doit être déclarée illégitime, qu'il s'agisse de licenciements secs, de restructurations, de délocalisations, en Europe ou ailleurs. Au-delà de leur aspect spectaculaire, les délocalisations sont l'arbre qui cache la forêt, car elles ne représentent qu'une faible proportion des suppressions d'emplois.

Troisième principe : la seule défense de l'emploi local est insuffisante pour faire face à la volonté patronale de mettre en concurrence les travailleurs à travers le monde.

Ces principes conduisent à mettre en avant trois axes d'intervention sur les questions des licenciements. Le premier concerne les aides, et tourne autour de deux idées, contrôle et mutualisation, clairement exprimées dans l'appel de Rennes, à l'initiative des salariés de STMicroelectronics et de Philips. Il faut « *assurer une totale transparence dans l'attribution et le suivi des fonds publics au travers d'une convention et d'une instance de suivi et de contrôle (...) exiger le remboursement des aides de la part des entreprises en cas de non respect de la convention, au prorata des obligations non respectées* ». Quant à la mutualisation, elle est ainsi explicitée : « *en cas de perte d'emploi, il ne doit pas y avoir de discontinuité concernant l'attribution du salaire, ce financement sera à la seule charge du patronat grâce à un fond patronal obligatoire* ».

Le second axe est celui des droits des salariés. Il faut d'abord, comme le propose Francis Wurtz pour le PC, « *rétablir l'article de la loi de modernisation sociale, supprimé par la droite au pouvoir, qui donnait droit au comité d'entreprise de suspendre un plan de restructuration le temps d'obtenir toutes les informations nécessaires à la connaissance de la situation exacte de l'entreprise* ». Mais il faut aller plus loin, et revendiquer, comme le fait l'appel de Rennes, « *un "droit de veto" des instances représentatives du personnel. Et une loi, à étendre au niveau européen, devrait « interdire aux entreprises ou groupes la pratique des licenciements de profitabilité* ».

Troisième axe : la coordination des salariés. L'appel de Rennes appelle à la création d'un « collectif national pour fédérer les luttes contre les licenciements et pour garantir le droit au travail ». C'est la première étape, qui doit être complétée par la nécessaire coordination internationale : au niveau européen, c'est le moyen d'empêcher un alignement vers le bas qui ne profitera pas aux salariés, quel que soit le niveau de développement de leurs pays. Au niveau mondial, on ne peut s'en remettre aux institutions internationales pour instaurer d'illusoires « clauses sociales » : là encore, seule la coordination entre salariés du Nord et du Sud est la voie efficace contre la mondialisation.

Pour en savoir plus

Appel de Rennes : http://www.boulevard-de-la-lutte.org/article.php3?id_article=53

Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, Rapport du Conseil d'Analyse économique n°55, février 2005 : <http://www.cae.gouv.fr/rapports/55.htm>

Site *Marchandise* : <http://hussonet.free.fr/mondiali.htm>